

LE DOSSIER D'INSCRIPTION COMPREND - 2023 - 2024

Les documents 1 - 2 - 3 sont à télécharger sur le site du lycée et sont sous format PDF modifiable

- **Fiche administrative** A compléter directement et à imprimer **Agrafer une photo** dans l'angle supérieur droit. Signatures obligatoires de l'élève et du (des) responsable (s) légal (aux).
- **Fiche d'intendance** : À compléter joindre un RIB ou RIP + agraffer photocopie de la notification d'attribution de bourse nationale (si boursier).
- **Fiche d'urgence** : À compléter et mise **sous pli cacheté UNIQUEMENT** si informations **confidentielles** (noter le nom et prénom de l'élève sur l'enveloppe).

Autres Pièces à fournir :

- **Pour les parents divorcés, séparés** : la photocopie de la décision de justice précisant l'exercice de l'autorité parentale et le lieu de résidence de l'élève (ou garde alternée). *Pour les anciens élèves uniquement si changement situation au cours de l'année 2020-2021*
- **4 photos d'identité** pour le dossier d'inscription, carte lycée, carte self et Vie scolaire (nom et prénom inscrits au verso)
- **Attestation Assurance Scolaire**
- **FSE** : Participation volontaire de 8 € par chèque obligatoirement libellé à l'ordre du F.S.E du Lycée (porter au dos du chèque, NOM, prénom, niveau 1^{ère} ou Terminale). Cette cotisation, est indispensable au bon fonctionnement des associations internes de l'établissement, dont peuvent bénéficier tous les élèves (voyages, activités sportives...).
- **Caisse de solidarité** : Participation volontaire de 6 € ou plus, (joindre un chèque libellé à l'ordre de « Lycée Saint-Sernin »). Cette caisse de solidarité permet d'aider, ponctuellement, les élèves et les étudiants du lycée confronté à des problèmes financiers majeurs.
- **Fiche de recensement**
- **Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté**
- **En plus pour les nouveaux élèves** :
 - Bulletins de 2022-2023
 - Photocopie intégrale du Livret de Famille
 - Certificat de radiation (Exeat) de l'établissement précédent
 - Attestation Scolaire de Sécurité routière ASSR2

- **CODES PROFESSIONS** (à renseigner dans la fiche administrative)

- 10	Agriculteur exploitant	- 48	Contremaître et Agent de maîtrise
- 21	Artisan	- 52	Employé civil - Agent de Service Fonction Publique
- 22	Commerçant et assimilé	- 53	Policier et Militaire
- 23	Chef d'entreprise de dix salariés ou plus	- 54	Employé administratif d'entreprise
- 31	Profession libérale	- 55	Employé de commerce
- 33	Cadre de la Fonction Publique	- 56	Personnel des services directs aux particuliers
- 34	Professeur et assimilé	- 65	Ouvrier qualifié
- 35	Profession Information, Arts, Spectacle	- 67	Ouvrier non qualifié
- 37	Cadre administratif et Commercial d'entreprise	- 69	Ouvrier agricole
- 38	Ingénieur - Cadre technique d'entreprise	- 71	Retraité agriculteur exploitant
- 42	Professeur des écoles et assimilé	- 72	Retraité artisan, commerçant, chef d'entreprise
- 43	Profession interm. Santé Travail	- 73	Retraité cadre, profession. intermédiaire
- 44	Clergé, Religieux	- 76	Retraité employé et ouvrier
- 45	Profession interm. Adm. Fonction Publique	- 81	Chômeur n'ayant jamais travaillé
- 46	Profession interm Adm. Comm en Entreprise	- 86	Personne sans activité professionnelle
- 47	Technicien	- 99	Non renseignée (inconnu ou sans objet)

ATTENTION

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ AU MOMENT DE L'INSCRIPTION